



Instance bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur

Boulevard du Nord, 14 – 5000 Namur – 081/24 95 50 (51)

Mme Vanboeckstal (Administratrice générale du Forem),
Mme Morreale (Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des droits des femmes)

Mme Glatigny (Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles)

Namur, le 15 juin 2020

Nos Réf. : IBEFE Namur/20/LL/51

Concerne : Droits d'inscription des personnes sans emploi dans l'Enseignement de Promotion sociale

Madame, Monsieur,

C'est avec surprise, mais également avec regret, que les membres de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi de Namur ont pris connaissance des nouvelles réglementations en vigueur concernant les droits d'inscription dans les établissements de Promotion Sociale pour les personnes sans emploi.

L'enseignement de Promotion Sociale joue un rôle considérable dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi. De nombreuses formations y sont en effet organisées pour leur permettre d'apprendre un métier menant à l'emploi ou encore pour leur donner des modules de perfectionnement dont ils ont besoin.

Constat ayant déjà été fait par les établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale que de plus en plus de personnes abandonnent leur formation pour des raisons financières, nous ne comprenons pas cette augmentation des frais d'inscription pour certaines catégories de demandeurs d'emploi, à savoir les demandeurs d'emploi libres ou encore les chômeurs à temps partiel qui doivent maintenant payer 100% du droit d'inscription. Il serait en effet regrettable que cette augmentation du coût d'inscription, relativement élevé pour certaines formations, puisse pousser des personnes rencontrant déjà des difficultés, à renoncer à leur projet de formation.

Sans oublier le temps considérable consacré par les établissements à vérifier la situation administrative et financière de chacun des étudiants sans emploi et également l'allongement des délais de mise en ordre des différents dossiers des apprenants. Les attestations envoyées par le Forem révèlent en effet parfois des situations inverses à celles escomptées, nécessitant de rembourser certains étudiants et de leur demander de payer des compléments de droits d'inscription dans d'autres cas.

Pour toutes ces raisons, et sachant que de nombreuses personnes sont en outre dans une période délicate suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, nous vous demandons de bien vouloir effectuer une révision de ces droits d'inscription pour les années à venir, afin de garantir un maximum de chance de réinsertion à des personnes déjà souvent particulièrement fragilisées sur le marché de l'emploi.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre interpellation et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fabienne Tinant,
Présidente de l'IBEFE de Namur.